

COMMUNIQUE RELATIF A L'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Neuilly, le 30 avril 2014

Comme indiqué dans le communiqué publié le 29 juillet 2011, le Conseil de surveillance de la société avait autorisé, au cours de sa réunion du 26 juillet 2011, la mise en place d'un plan de motivation et de fidélisation à moyen terme au bénéfice d'un collège de 25 cadres dirigeants, dont certains membres du Directoire.

Ce plan était conditionné par une performance cumulée 2011 à 2013 calculée au travers de la création de valeur économique ainsi que par la présence à l'effectif du groupe au 30 avril 2014. Sur les 500.000 actions réservées pour l'ensemble du collège concerné, une enveloppe maximale de 120.500 actions pouvait être attribuée aux membres du Directoire.

Lors de sa dernière réunion le Comité des Rémunérations a validé la performance réalisée et autorisé l'attribution gratuite de 149.553 actions au bénéfice du collège concerné, dont 48.304 actions au bénéfice des membres du Directoire.

La livraison définitive des actions reste conditionnée à la présence à l'effectif deux années après l'attribution, et, pour le seul Directoire, à l'acquisition préalable de 10% des quantités.

Contact Relations Investisseurs Eric Ghestemme eghestemme@m6.fr + 33 1 41 92 59 53